

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR BEAUCE-NORD

Le 1 octobre 2018, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les Conseillers Xavier Bouhy, Gino Vachon et Jérôme Bélanger ainsi que mesdames les Conseillères Dany Plante, Louise Senécal et Nancy Lessard formant quorum sous la Présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

La secrétaire de l'assemblée est madame Kathleen Veilleux.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

L'ordre du jour est lu et monsieur le Maire en demande l'adoption.

2018-10-214

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par monsieur Gino Vachon,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-10-215

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 SEPTEMBRE 2018**

Proposé par madame Dany Plante,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 4 septembre 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-10-216

### **SOIRÉE DES SOMMETS 2018 : PARTICIPATION AU PLAN DE PARTENARIAT**

Attendu la tenue de la Soirée des Sommets 2018, organisée par le CLD Robert-Cliche à l'Hôtel Nationale de Tring-Jonction, le 24 octobre prochain;

Attendu l'offre du plan de partenariat 2018 proposé par le CLD Robert-Cliche;

En conséquence, il est proposé par madame Louise Senécal et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Victor soit partenaire de l'événement au montant de 150\$.

ADOPTÉE

2018-10-217

**RÈGLEMENT 154-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 100-2012  
(ORIGINALE) DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES  
EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET MODIFIER PAR LE RÈGLEMENT  
NO 132-2016**

Considérant le projet de loi 155, où l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* a été modifié pour obliger les municipalités à prévoir, dans le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, des règles d'après-mandat similaires à celles que l'on retrouve pour les élus. Le deuxième alinéa a ainsi été ajouté à l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale est prévu, à compter du 19 octobre 2018.

Il est proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Victor suivant :

**ARTICLE 1**

Le règlement sur le Code d'éthique des employés de la municipalité numéro 100-2012 modifié par le règlement numéro 132-2016 est de nouveau modifié par le règlement 154-2018 par l'insertion, après l'article 5.6 du suivant :

L'article 5.7 : Il est interdit aux employés suivants de la municipalité : le directeur général et secrétaire-trésorier et son adjoint d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
**Jonathan V. Bolduc**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Kathleen Veilleux**  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

2018-10-218

**PROGRAMME DE MISE EN COMMUN DE RESSOURCES(MAMOT)  
- (PROJET RÉSEAU)**

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour soutenir la mise en commun de ressources matérielles entre plusieurs organismes municipaux;

CONSIDÉRANT les besoins et les orientations prises par le conseil municipal en d'aménagement et en géomatique afin de bonifier sa base de données sur les puits privés et les installations septiques;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de Saint-Victor à procéder à l'embauche d'une ressource partagée entre les municipalités de Saint-Alfred, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Jules, Saint-Séverin, Tring-Jonction, Saint-Frédéric et la MRC Robert-Cliche;

Il est proposé par monsieur Xavier Bouhy  
Et résolu à l'unanimité d'approuver le projet de partage d'une ressource technique en génie civil entre les municipalités de Saint-Alfred, Saint-Victor, St-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Jules, Saint-Séverin, Tring-Jonction, Saint-Frédéric et la MRC Robert-Cliche, et de procéder à une demande au Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

DÉCLARER que la MRC Robert-Cliche est l'organisme désigné responsable du projet;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-10-219

**MANDAT : DESJARDINS CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES - OUVERTURE D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT 147-2017 INSTALLATION D'UN POSTE DE POMPAGE DANS LE SECTEUR DE LA ROUTE BIZIER**

ATTENDU le règlement d'emprunt 147-2017 : Installation d'un poste de pompage dans le secteur de la route Bizier, décrétant un emprunt de 227 111\$, qui a été approuvé le 19 septembre 2017 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec;

PROPOSÉ par Monsieur Jérôme Bélanger

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Maire et la directrice générale, à signer tous les documents nécessaires pour effectuer l'ouverture d'un emprunt temporaire chez Desjardins Centre Financier aux entreprises, pour les règlements 147-2017 Installation d'un poste de pompage dans le secteur de la route Bizier.

ADOPTÉE

2018-10-220

**MANDAT : DESJARDINS CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES - OUVERTURE D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT 148-2017 INSTALLATION D'UN RÉSEAU DE SURPRESSION POUR LES RÉSIDENTS HABITANTS LE SECTEUR DE LA RUE COMMERCIALE PRÈS DE LA CENTRALE DE CHLORATION**

ATTENDU le règlement d'emprunt 148-2017 : Installation d'un réseau de surpression pour les résidents habitants le secteur de la rue Commerciale près de la centrale de Chloration, décrétant un emprunt de 304 482\$, qui a été approuvé le 19 septembre 2017 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec;

PROPOSÉ par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Maire et la directrice générale, à signer tous les documents nécessaires pour effectuer l'ouverture d'un emprunt temporaire chez Desjardins Centre Financier aux entreprises, pour les règlements 148-2017 Installation d'un réseau de surpression pour les résidents habitants le secteur de la rue Commerciale près de la centrale de Chloration.

ADOPTÉE

2018-10-221

**MANDAT BLANCHETTE-VACHON : AUDIT TAXES SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

ATTENDU que la municipalité a respecté les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU que la programmation des travaux a été réalisée;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande qu'une firme externe soit mandatée afin de produire un rapport d'audit.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la Municipalité de Saint-Victor mandate la firme Blanchette & Vachon SENCRL à produire un rapport de l'auditeur dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) qui sera soumis par la suite au MAMOT. La somme maximale pour produire le rapport sera de 4 000\$.

ADOPTÉE

2018-10-222

**MANDAT BLANCHETTE-VACHON : AUDIT FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)**

ATTENDU que la municipalité a respecté les modalités du Guide relatif au programme sur le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

ATTENDU que les travaux sont réalisés;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande qu'une firme externe soit mandatée afin de produire un rapport d'auditeur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la Municipalité de Saint-Victor mandate la firme Blanchette & Vachon SENCRL à produire un rapport de l'auditeur dans le cadre du programme sur le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU). La somme maximale pour produire le rapport sera de 2 000\$.

ADOPTÉE

2018-10-223

**SÉCURITÉ CIVILE : NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION AUX SINISTRES**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Victor reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Victor désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

Pour ces motifs, il est proposé par madame Nancy Lessard,

Et unanimement résolu :

QUE madame Kathleen Veilleux soit nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité<sup>1</sup>;

QUE ce responsable soit mandaté afin :

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-10-224

**SÉCURITÉ CIVILE : CONSTITUTION D'UN COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Victor reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

---

- de mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;
- de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Victor désire, en priorité, doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Victor;

- Kathleen Veilleux, coordonnatrice municipale de la sécurité civile;  
Julie Houde, représentante de l'administration;
- Steve Bureau, représentant du service incendie;  
Robert Jacques, représentant des travaux publics;  
Charles Poulin, représentant des premiers répondants;

QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;
- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;

- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;
- d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-10-225

**MANDAT : FOURNITURE DE SEL DE VOIRIE**

ATTENDU Qu'un appel d'offres a été déposé pour faire l'acquisition de sel à déglacer.

ATTENDU Que la Municipalité de Saint-Victor a reçu trois soumissions pour le projet

1-Mines Seleine :	94.99 \$ par tonne Taxes non-incluses
-------------------	---------------------------------------

2-Compass Minerals:	108.66 \$ par tonne Taxes non-incluses
---------------------	--

3-Sel Warwick inc :	102.24 \$ par tonne Taxes non-incluses
---------------------	--

ATTENDU Que les trois soumissions sont conformes à l'appel d'offres

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter la soumission de Mines Seleine au montant de 94,99\$ par tonne taxes non-incluses pour une quantité de 600 tonnes pour la saison 2018-2019.

ADOPTÉE



2018-10-226

**MANDAT : DÉNEIGEMENT DE LA RUE DES ÉPINETTES ET DE LA RUE DES PINS**

Ont soumissionnés :

Ferme Donald Vachon Enr.	1552,16 \$ taxes incluses
Travaux à forfait Dany Rodrigue	5 633.78\$ taxes incluses

Proposé par madame Louise Senécal;

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer à Ferme Donald Vachon Enr. le mandat de déneigement et sablage de la Rue des Épinettes, à partir du Chemin des Fonds et jusqu'au bout de celle-ci, ainsi que la Rue des Pins à partir de la route 108 jusqu'au bout de celle-ci pour l'hiver 2018-2019.

ADOPTÉE

2018-10-227

**AVIS DE MOTION-FERMETURE DE CHEMINS**

Le conseiller monsieur Gino Vachon donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement sera adopté aux fins de dispenser la Municipalité de Saint-Victor d'ouvrir et d'entretenir trois (3) chemins conduisant seulement à des propriétés inhabitées entre le 15 décembre 2018 et le 1<sup>er</sup> avril 2019, soit une partie du rang 4 Sud à partir du 1152, 4<sup>e</sup> rang Sud vers le Sud, une partie de la Route Groleau allant au pont de la Rivière Gosselin de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus.

Un projet de règlement a été déposé.

ADOPTÉE

2017-10-228

**ENTRETIEN DU RANG 7 ET DE LA ROUTE SAINT-ÉPHREM**

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor accepte d'entretenir à ses frais la Route Saint-Éphrem (à Barthel) dans les limites de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, aux conditions que la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce fasse le déblaiement, par souffleur à neige, sur une distance de 3 arpents jusqu'au « ruisseau » lorsque nécessaire, et fasse aussi l'entretien complet du chemin du Rang 7.

ADOPTÉE

2017-10-229

**MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

CONSIDÉRANT QUE le développement et le rayonnement d'une région passent inévitablement par l'épanouissement des gens qui y vivent ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC Robert-Cliche ont à cœur et se soucient du bien-être de ses familles ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2008 une politique familiale municipale est en vigueur dans chacune des municipalités de la MRC Robert-Cliche ;

CONSIDÉRANT QUE ces politiques familiales municipales et leurs plans d'action ont permis la concertation du milieu et de nombreux partenaires autour de projets structurants et porteurs pour le bien-être des familles ;

CONSIDÉRANT QUE le dernier plan d'action 2016-2018 arrive à échéance et que la majorité des projets sont réalisés ;

CONSIDÉRANT QUE le milieu a une grande volonté de poursuivre cette concertation et mettre en place de nouveaux projets en faveur des familles ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Famille est présentement en appel de projets pour le programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

Sur la proposition de madame Louise Senécal,

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil QUE la municipalité de Saint-Victor procède au dépôt d'une demande d'aide financière pour la mise à jour de sa politique familiale municipale ainsi que son plan d'action associé ;

QUE les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRC Robert-Cliche, en partenariat avec les autres municipalités participantes du territoire ;

QUE madame Kathleen Veilleux, directrice générale soit le représentant autorisé pour signer les documents relatifs à cette demande pour la municipalité de Saint-Victor;

QUE madame Dany Plante soit la personne élue responsable des questions familles au sein de la municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉE

2017-10-230

**RECONDUCTION DU CONTRAT DE CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES, ANNÉE 2019-2020**

ATTENDU que la compagnie services Matrec ont obtenu le 7 novembre 2016, le mandat de la collecte et transport des ordures pour l'année 2017 et 2018;

ATTENDU qu'une clause de prolongation de deux ans additionnels a été ajoutée à la soumission du 7 novembre 2016;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Victor a reçu un bon service de la part de la compagnie services Matrec;

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de reconduire le mandat de cueillette et transport des ordures pour les années 2019 et 2022 à services Matrec Inc. pour un montant de 121 108,92\$ incluant les taxes et ce, pour 34 enlèvements par année, et une somme supplémentaire de 6 346,62\$ taxes incluses pour deux enlèvements par année des déchets « monstres ».

ADOPTÉE

2018-10-231

#### **LES COMPTES**

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les comptes suivants sont adoptés pour paiement :

Nancy Lagueux	320,00 \$
Sylvie Laberge	282,96 \$
Jérôme Gendreau	96,30 \$
Germain Ouellet	283,00 \$
Hélène Ouellet	300,00 \$
Jean-François Gagnon	200,00 \$
Jean-Marie Ouellet	283,00 \$
Josée Tardif	350,00 \$
Marie-Claude Bolduc	125,00 \$
Michel Roy	125,00 \$
Sylvain Ouellet	234,00 \$
Julie Houde	38,43 \$
Nancy Lagueux	320,00 \$
Jonathan V. Bolduc (cellulaire)	70,65 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	528,00 \$
Hydro-Québec	4 181,30 \$
Hydro-Québec	1 266,21 \$
Hydro-Québec	749,47 \$
Hydro-Québec	1 948,50 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	379,50 \$
Téléphone St-Victor	737,26 \$
Telus Mobilité	174,39 \$
Claudia Duquet	48,84 \$
Englobe	2 332,15 \$
Visa desjardins	449,91 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	555,50 \$

Mathieu Rodrigue	185,00 \$
Hydro-Québec	933,16 \$
Hydro-Québec	1 348,72 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	533,50 \$
Centre Électrique de Beauce	391,05 \$
Pegaze	172,46 \$
DEBB	205,67 \$
Librairie de la Chaudière	332,27 \$
Énergies Sonic	6 538,31 \$
Entrerprise ALO Pomerleau	308,88 \$
Ferme Donald Vachon	258,69 \$
Garage Bizier	596,89 \$
Magasin Coop	227,07 \$
Entreprise M.B.	27,57 \$
COMBEQ	677,90 \$
Excavation Pamphile Rodrigue	19 022,82 \$
Cordonnerie Bueau	478,24 \$
Rénovation Steve Bureau	1 218,74 \$
Construction Benoit Pépin	19 890,68 \$
Hercule Fortin Inc.	530,21 \$
M.R.C. Robert-Cliche	26 795,57 \$
Solution GA	929,01 \$
Activa Environnement	2 040,81 \$
CLD Robert-Cliche	100,00 \$
Association des chefs en sécuité incendie	146,60 \$
Mécanique JMA	970,10 \$
Alarme Protech	1 218,74 \$
Armand Lapointe Equipement	603,61 \$
Centre du Camion de l'Amiante	18 818,91 \$
Extincteurs de Beauce	185,92 \$
Fonds d'information sur le territoire	20,00 \$
Gaétan Jacques Electricque	451,31 \$
Garage Alex Bolduc	1 340,71 \$
Groupe Environnex	898,54 \$
Nordak Marine	126,47 \$
Réal Huot	2 865,78 \$
Réseau Biblio	30,75 \$
SP Medical	89,63 \$
Stelem	171,89 \$
Techni-Consultant	5 499,25 \$
Ville de Beauceville	5 594,28 \$
WSP	14 124,68 \$
Conseillers Forestier	14 091,34 \$
Ecce terra	919,80 \$
Laforeste Nova	992,81 \$
Gingras Électrique	115,70 \$
Le Pro du CB	517,62 \$
Services Incentech	3 225,52 \$
RISSI TFJS	206,97 \$
Municipalité de Saint-Ephrem	4 832,44 \$
Avizo	5 655,62 \$
Les Remorques du Nord	2 918,84 \$
Localisation Bois-Francis	1 118,02 \$

Traction	374,91 \$
Produits Sanitech	64,28 \$
Mini-pelle Gilles Beaudoin	517,39 \$
Boisjoly, Bédard et associés	1 831,09 \$
M.R.C. Beauce-Sartigan	27 484,43 \$
Plomberie Jacques Roy	134,24 \$
Pavage Sartigan	862,31 \$
Pluritec	1 586,66 \$
Groupe ABS	11 615,81 \$
Morency Avocats	8 390,62 \$
Aqua Beauce	80,00 \$
Services Incentech	769,18 \$
Novalie	44,84 \$
Les Choux Gras	11 026,61 \$
Matrec	74,25 \$
Aqua Rehab	12 417,30 \$
Atelier CLP	455,30 \$
TOTAL	265 603,66 \$

ADOPTÉE

2018-10-232

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance est levée.

ADOPTÉE

---

**Jonathan V. Bolduc**  
Maire

---

**Kathleen Veilleux**  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière